

## ***Restrictions d'utilisation de l'eau***

Le 16 juillet, le préfet du Nord a pris un nouvel arrêté de restrictions d'usages de l'eau plus strict que le précédent. Le préfet adapte, pour le moment et jusqu'au 30 septembre au moins, les restrictions de consommation en eau selon les bassins versants en les relevant ainsi :

- les bassins versants de Scarpe amont, Sensée et Escaut sont placés en alerte renforcée
- le bassin versant du delta de l'Aa et l'Audomarois est placé en alerte.

Les bassins versants de la Lys, de Marque et Deûle, de l'Yser restent en alerte.

Le bassin versant de la Sambre n'est actuellement pas soumis à restrictions, mais la vigilance de tous reste nécessaire pour une gestion économe de sa consommation en eau.

Les documents :

- [L'arrêté préfectoral](#)
- [La liste des communes en alerte renforcée](#)
- [Un visuel A4 des diverses restrictions](#) actuelles
- [Un visuel de toutes les restrictions possibles](#)
- A l'échelle de la France, cela s'aggrave également. Les restrictions d'usage de l'eau sont [ICI](#)